



**PRÉFET  
DE L' AISNE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

## COMMUNIQUÉ DE PRESSE

### **PRÈS DE 200 000 EUROS POUR SOUTENIR DES PROJETS ASSOCIATIFS**

05/06/20

L'État apporte son soutien de différentes manières aux projets associatifs, et notamment dans le cadre du fonds pour le développement de la vie associative.

Le Préfet, après consultation du collège départemental pour le développement de la vie associative de l'Aisne, vient d'établir la liste des projets qui pourront être financés en 2020, avec une attention particulière :

- aux petites associations ;
- aux actions qui sont organisées dans le cadre du Pacte pour la réussite de la Sambre-Avesnois-Thiérache ;
- aux projets permettant d'expérimenter des coopérations nouvelles entre associations, apportant pour le territoire concerné, une innovation sociale ou favorisant la transition écologique et solidaire ;
- aux projets relatifs à la lutte contre l'illettrisme et l'illectronisme, à la citoyenneté, à la culture et à l'activité sportive.

**195 000 euros ont été répartis entre 100 projets, soit une moyenne d'environ 2000 euros par projet (contre 1600 en 2019).**

**30 % des projets concernent la culture, 28 % le sport et 26 % la lutte contre l'illettrisme et l'illectronisme.**

#### **Préfecture de l'Aisne**

Tél : 03 23 21 82 15 – 06 85 47 34 69 – 06 07 98 05 83

Mél : [pref-communication@aisne.gouv.fr](mailto:pref-communication@aisne.gouv.fr)

[www.aisne.gouv.fr](http://www.aisne.gouv.fr)

Bureau de la représentation de l'État

Pôle départemental de la communication interministérielle



Préfet de l'Aisne



@Prefet02